

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 mai 2012

-----

L'an deux mille douze et le trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

**Présents** : Mmes & Mrs André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER et Danielle LEMAY

**Absents** : M Frédéric TOUTLEMONDE, excusé & Jacques-Marie GORET

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

### **1/ AFFECTATION DU RESULTAT 2011 – Intégration du résultat du Budget Lotissement :**

Le Maire expose aux Conseillers que la délibération d'affectation du résultat prise en séance le 05 avril dernier devait intégrer le résultat comptable du Budget Lotissement 2011 suite à sa clôture ; il propose donc la nouvelle délibération qui suit :

	COMMUNE	LOTISSEMENT	CUMUL
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>			
Résultat 2011	60 903.16	1 427.00	62 330.16
Report 2010	167 421.96	-6 425.49	160 996.47
<b>cumul</b>	<b>228 325.12</b>	<b>-4 998.49</b>	<b>223 326.63</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>			
Résultat 2011	10 168.23	21 407.59	31 575.82
Report 2010	-27 795.44	-17 906.61	-45 702.05
<b>cumul</b>	<b>-17 627.21</b>	<b>3 500.98</b>	<b>-14 126.23</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>-21 495.00</b>	<b>0.00</b>	<b>-21 495.00</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>-39 122.21</b>	<b>3 500.98</b>	<b>-35 621.23</b>

Affectation du résultat : 35.621,23€ à prendre sur l'excédent de fonctionnement de 223.326,63€ pour couvrir le besoin en investissement et reporter le solde, soit 187.705,40€ en fonctionnement d'002R.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

**2/ BUDGET COMMUNAL 2012 :** La commission du budget s'est réunie le 14 avril. Le Maire présente donc les orientations budgétaires qu'elle propose : maintien des taux d'imposition identiques à 2011, un produit d'impôts de 131.924€ en progression de 1,43% par rapport à 2011 – l'actualisation des bases par les Services fiscaux de 1,8% est atténuée par la variation de la masse imposable qui ne progresse en moyenne que de 1,32%.

**Investissement – section équilibrée à 101.833,23€ :** Outre les dépenses obligatoires (déficit 2011 de 14.126,23€ + part capital des emprunts 23.718€), les restes à réaliser ( vitraux église 17.750€ et columbarium 3.745€) et les dépenses déjà engagées (ave vaisselle 2.885€ et mobilier 400€) les dépenses suivantes sont envisagées : actualisation du coût du columbarium 2.255€, pose d'un grillage pour doubler la clôture de l'école 1.000€ et travaux de voirie pour 35.434€ sur les crédits disponibles

Ces dépenses seront financées par l'affectation du résultat 35.621,23€, le virement de crédits de fonctionnement 23.718€ et les recettes propres d'investissement : FCTVA 23.652€ et TLE 14.322€. Une subvention de 4.000€ est attribuée pour la restauration des vitraux, par M. Dubois, Sénateur.

**Fonctionnement – section équilibrée à 500.687,40€ :** Les dépenses courantes s'élèvent à 278.635€ + virement pour équilibre de la section d'inv. 23.718€ + 198.334,40€ de disponible (excédent 2011 + 10.629€ de produit supplémentaire).

Elles seront financées par les recettes suivantes : recettes courantes 181.058€ + impôts 131.924€ (= 169.493€ de produit assuré (bases 2012 x taux 2011) – 37.569€ de reversement FNGIR «bénéfice réforme TP») + 187.705,40€. d'excédent 2011

Le Conseil délibère sur les points suivants du budget :

→ **Investissements 2011** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le programme de travaux axés sur la voirie ; en l'absence de certitude quant à l'ouverture d'une 4<sup>o</sup> classe (effectif nécessaire de + de 80enfants / 73 enfants prévus actuellement) il est prudent de ne pas engager prématurément la commune dans des travaux d'agrandissement de la maternelle.

Le Maire informe les Conseillers qu'il est en attente de devis du cabinet Via Concept dans le cadre du groupement de commande de travaux voirie initié par la Ccalm.

**Columbarium** : Le Maire demande au Conseil de se positionner sur la réalisation de cet équipement au cimetière ; il rappelle les différentes propositions reçues et présente celle de M. Dubosqueille de Rosières en Santerre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'installer un columbarium au cimetière et retient la proposition de la Sté SBT de Longfosse au prix de 5.810€ht pose incluse (6 concessions + stèb + puits de cendres & galets + banc – granit rose de Bretagne) par 9 voix pour, 3 favorables à la proposition Dubosqueille et 1 abstention. Les tarifs et conditions de mise à disposition seront fixés ultérieurement.

→ **Fonctionnement 2011** :

\*\* **crédits bibliothèque** : reconduction des 200€ + report du solde 2011 à savoir 105€

\*\* **fournitures scolaires** : maintien des crédits de 40€/ enfant – 73 enfants prévus

\*\* **Fêtes et cérémonies** : reconduction des crédits 2010 à savoir : 300€ à O Garnier et 100€ tours gratuits (manège enfantin) + 500€ à T.Mairesse (auto skooters) – décision RC 01/03/12

\*\* **Entretien de la mare rue de Davenescourt** : Le Maire présente la Sté Aréma – association pour la restauration et l'entretien des milieux aquatiques - qui a démarché la Ccalm et les communes du canton ; un devis est établi pour le nettoyage des abords de la mare rue de Davenescourt ( bûcheronnage, débroussaillage et enlèvement des tailles et déchets) – 1.111€ht pour 4 personnes / 4 jours. Le Conseil ne retient pas ce devis par 8 voix contre et 5 pour. Les conditions d'une dératisation devraient toutefois être envisagées.

\*\* **Subventions** : le Conseil retient à la majorité les propositions de la commission, à savoir  
== renouvellement des adhésions CAUE (30€) club Magel (38€) Ass.maires 80 (156€) CAPEM (34,50€) + subventions associations ext. provision de 300€ (30€/participant si l'activité n'existe pas au Plessier + CLSH) Ass.Nat Croix Guerre (30€) Prévention routière (30€) + EREA Crèvecoeur 100€ ( décision RC 01/03/12).

== Associations communales : Football (400€) Tennis de table (300€) Gymnastique (1.000€) Comité des fêtes (1.000€) Usep écoles (150€+ 400€d'fait sur transport sortie scolaire) Club des Aînés (500€) Anciens combattants (200€) Batterie fanfare (600€) Sté chasse (200€).

Mme Cleuet fait remarquer que certaines attributions de subventions ne paraissent pas équilibrées au vu des résultats cumulés présentés par chaque association.

== subvention au Centre communal d'actions sociales (CCAS) de 360€ pour lui permettre d'équilibrer son budget.

\*\* **Impôts** : La commission propose le maintien des taux 2011 qui libère un crédit supplémentaire de recettes de 10.629€.

Le Maire rappelle qu'il est demandé à la commune de régler les frais de scolarité des enfants inscrits à Mézières en Santerre (3123,16€ pour 2010/2011 + 2.537,40€ pour 2011/2012) ainsi qu'au regroupement scolaire de l'Avre (1.450€ pour 2008/2009 + 580€ pour 2009/2010 + 580€ pour 2010/2011) et qu'il n'entend pas régler ces factures mêmes si elles représentent des dépenses obligatoires (un mandatement d'office peut intervenir à tout moment).

De plus, il était prévu suite à l'intégration du Sisco du collège de Moreuil dans les compétences de la Ccalm, de réduire de 2/3 la cotisation communale à verser à ce syndicat, la Ccalm prévoyant la fiscalisation du budget restant dans ses comptes. Or, M. le Préfet n'a toujours pas signé l'arrêté approuvant la modification des statuts de la Ccalm à cette fin et le Sisco n'est toujours pas dissout. Son fonctionnement nécessite des fonds et les crédits non versés par les communes vont lui être nécessaires pour poursuivre son activité. Il se peut donc que les communes versent malgré tout les 2/3 jusqu'alors déduits – 5.554€ pour Plessier. M. Gally vient à rappeler que les élus du Sisco jugeaient cette «fusion» rapide et précipitée ; il semble que les événements exposés ci-dessus leur donnent raison .

Aussi, ces éléments viennent justifier la position de la commission pour le maintien des taux à l'identique ; un débat s'engage sur l'opportunité de majorer les impôts pour couvrir cette dépense éventuelle, une majoration des impôts de 3% libérant 5.085€.

Considérant que la Commune dispose d'un excédent suffisant et que ses projets d'investissement ne sont pas assez aboutis (extension maternelle, réfection voirie), le Conseil décide par 12 voix pour et 1 abstention de voter une masse d'impôts 2012 prévisionnelle de 131.924 € sans augmentation pour la part communale hormis l'actualisation des bases.

**3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012 :** La masse des impôts 2012 étant arrêtée à 131.924€ (produit assuré) les taux 2012 proposés sont identiques à ceux de 2011

Taxe d'habitation	19,90%
Taxe foncier bâti	14,81%
Taxe foncier non bâti	41,57%
Contribution foncière entreprises	18,80%

**Adopté à la majorité (1 abstention)**

#### **4/ QUESTIONS DIVERSES :**

Le bureau de vote pour les élections présidentielles du 6 mai prochain est composé.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le. 04 mai 2012.

Le Maire,